

# Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

## Une CPTS pour le territoire du Grand Metz !

*Un évènement important, qui concerne tous les acteurs de santé : médecins, libéraux et hospitaliers, pharmaciens, dentistes, infirmiers, paramédicaux, mais aussi les structures hospitalières, EHPAD, organismes sanitaires et sociaux, etc. du territoire du Grand Metz !*

### Une CPTS, qu'est-ce que c'est ?

Ces nouvelles structures, qui commencent à voir le jour en France, sont nées de la volonté des autorités de santé d'améliorer et faciliter les rapports entre professionnels de santé, plus ou moins isolés dans leur exercice quotidien.

Cet organisme, créé et géré statutairement par les acteurs de santé eux-mêmes, est financé par l'Agence Régionale de Santé avec le soutien de l'URPS Médecins Libéraux du Grand Est. Ils disposent de moyens potentiellement importants. Il se veut indépendant, souple, imaginatif, et surtout pratique.

### Un territoire de proximité : le Grand Metz

La nouvelle CPTS de Metz étend son domaine de compétence sur une zone allant de Maizières-lès-Metz au Nord, à Louvigny au sud. C'est en gros le territoire du secteur de garde médicale du Grand Metz. L'Assemblée Générale Constitutive a eu lieu le 26 juin 2018.

### Des solutions concrètes pour les besoins des professionnels

Première action initiée par cette CPTS : la mise en place d'un système informatique totalement innovant en matière de recherche de solutions rapides pour nos patients.

Nous avons tous été confrontés à des problèmes insolubles et chronophages de type :

- trouver, en cours de consultation, un spécialiste disponible en urgence pour résoudre un problème psychiatrique, cardiologique, ou autre ;
- réserver une ambulance pour conduire un patient dans un service hospitalier disposé à le recevoir ;
- pour un pharmacien, se procurer rapidement un médicament en rupture de stock ;
- solliciter une infirmière disponible, à l'occasion d'un retour à domicile d'un patient ;
- rechercher un accueil gériatrique temporaire pour un patient dépendant dont le conjoint doit être hospitalisé, etc., les exemples sont innombrables.

### Un outil innovant, qui a fait ses preuves : Entr'actes

Un outil vous est proposé, qui s'articule sous la forme de 2 entités :



- un logiciel totalement automatique, fonctionnant 24/24 **à télécharger ( iOS ou Android )**
- une plateforme d'appui avec des superviseurs professionnels s'appuyant sur ce même logiciel pour traiter les demandes.

**Exemple de demande : j'ai besoin d'un avis dermatologique rapide.**

*Via une application gratuite de votre smartphone ou de votre ordinateur, vous lancez, en quelques mots (+/- photo à l'appui), votre demande. Un confrère dermatologue prend connaissance du problème et vous répond (conseil ou prise en charge) s'il le désire, et en fonction de sa disponibilité.*

Ce système, mis au point par un médecin généraliste et une équipe d'informaticiens pour coordonner des professionnels de santé organisés en association, fonctionne depuis plusieurs années en Essonne. Il permet aujourd'hui de traiter environ 4 000 dossiers par an avec un taux de réussite – résolution des demandes - d'environ 90%.

**Tous les professionnels de santé peuvent se servir de cette plateforme pour toutes demandes d'ordre médical. L'adhésion au système est totalement gratuite pour les acteurs de santé.**

Nous irons à votre rencontre pour vous présenter notre plateforme, qui devrait modifier sensiblement notre pratique et améliorer la solidarité entre tous les acteurs de santé d'un territoire.

**Et bien plus encore...**

Pour terminer, nous précisons que ce projet de plateforme connectée n'est que le premier chantier ouvert par cette nouvelle CPTS. Il témoigne de l'objectif de base de la CPTS qui est, avant tout, de trouver des solutions pratiques et utiles à notre exercice quotidien.

La CPTS ne doit surtout pas être un organisme de plus, purement administratif et loin de nos besoins.

Son domaine de compétence s'étend à tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, améliorer, simplifier, accélérer la résolution de problèmes que nous rencontrons tous, acteurs de santé de la région messine que nous sommes.

D'autres chantiers sont pressentis, concernant notamment :

- l'addictologie
- les prises en charge gériatriques
- l'éducation thérapeutique, etc.

Des réseaux existent déjà dans ces domaines ; la CPTS peut là aussi leur apporter une aide financière et/ou organisationnelle pour améliorer et étendre leurs activités respectives.

Nous espérons que ces projets, qui déjà se concrétisent, retiennent votre attention. Ils sont enthousiasmants mais ne pourront fonctionner que si une majorité des 1 600 professionnels de santé, recensés sur le territoire de la grande agglomération messine y croit et y adhère.

Nos activités se font trop souvent sur un mode individuel et isolé, dans nos cabinets, dans nos officines ; l'évolution vers des rapports plus solidaires et interactifs est nécessaire et source de progrès, au bénéfice de nos patients.

Pour le bureau  
Dr. Alain PROCHASSON, Président